

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 49

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions sportives et dénomination d'un équipement sportif de proximité

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets.

Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 134 600 €.

I/ Subventions de fonctionnement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 46 600 € :

A - Aide aux centres de formation (20 000 €) :

- 10 000 € à la SASP UJAP Quimper 29 - Les Béliers de Kemper ;
Versée en 2022 : 10 000 € - Demandée en 2023 : 10 000 €
- 5 000 € au Quimper Cornouaille Tennis de Table ;
Versée en 2022 : 5 000 € - Demandée en 2023 : 8 000 €
- 5 000 € au Quimper Volley 29.
Versée en 2022 : 0 €* - Demandée en 2023 : 6 000 €

**Seuls les groupements sportifs (association ou société) autorisés par la Ligue Nationale de Volley à participer aux championnats professionnels suivants (Ligue A masculine, Ligue B masculine ou Ligue A féminine) sont éligibles au dispositif d'agrément. La remontée du Quimper Volley 29 en Ligue A féminine à l'issue de la*

saison sportive 2022-2023, lui permet à nouveau de solliciter cet agrément et cette aide financière.

B – Aide au fonctionnement annuel (26 600 €) :

- 2 000 € à l'association Amicale Sportive des Communaux, pour la tenue de ses activités ;
- 3 000 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper, pour la tenue de ses activités ;
- 21 600 € à l'UCPA Centre Équestre, basé à Kerhuela, pour la prise en charge d'une location d'un manège mobile (2nd versement pour un total annuel de 43 200 €).

II/ Subventions d'aide à l'emploi salarié :
Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives pour la saison 2021/2022, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 50 000 € :

– ASEA BASKET	3 197 €
– CLUB DE CANOE KAYAK QUIMPER CORNOUAILLE	819 €
– DOJO SANSHIRO	1 527 €
– ESCRIME QUIMPER CORNOUAILLE	1 055 €
– GRIMPEURS DE L'ODET	4 267 €
– DOJO DE CORNOUAILLE	3 921 €
– KARATE CLUB DE QUIMPER	980 €
– LA QUIMPEROISE	3 354 €
– QUIMPER ATHLETISME	5 401 €
– QUIMPER CORNOUAILLE TENNIS DE TABLE	1 653 €
– ERGUE QUIMPER HANDBALL	1 296 €
– QUIMPER ERGUE ARMEL FC	2 055 €
– QUIMPER GR EN FINISTERE	1 779 €
– QUIMPER KERFEUNTEUN FOOTBALL CLUB	5 984 €

– RUGBY CLUB QUIMPEROIS	1 604 €
– TENNIS COMPETITION QUIMPER	4 378 €
– UJAP BASKET	3 540 €
– UJAP BADMINTON	878 €
– UNION QUIMPER NATATION	2 299 €

III/ Subventions pour sport individuel de niveau national :

Compte 414-6574-711 :

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives pour la saison 2021/2022, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 25 000 € :

– HANDISPORTS DE CORNOUAILLE	2 243 €
– CAVALIERS DE TOULVEN – UCPA Sport Loisirs du Finistère	935 €
– CLUB DE CANOE KAYAK QUIMPER CORNOUAILLE	9 348 €
– LA QUIMPEROISE	841 €
– TENNIS CLUB QUIMPER	1 496 €
– PALMES EN CORNOUAILLE	4 362 €
– POOL AR BED	1 537 €
– QUIMPER ORIENTATION	499 €
– UNION QUIMPER NATATION	3 739 €

IV/ Subventions pour manifestations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 7 000 € :

- 2 000 € à l'association Amicale Laïque de Quimper section Kick Boxing pour la participation à l'organisation du gala de boxe Kick Boxing à la Halle des Sports de Penhars le 27 mai 2023 ;
B.P. 2022 : Non sollicité
B.P. 2023 : 15 700 € Demandée = 2 500 €

- 5 000 € au Comité du Finistère de pétanque et de jeu provençal pour la participation à l'organisation de deux championnats de France de Pétanque du 25 au 27/08/23 sur le site du parc des Exposition de Penvillers à QUIMPER.
B.P. 2022 : Non sollicité
B.P. 2023 : 107 600 € Demandée = 5 000 €

V/ Subventions d'aide au renouvellement de matériels :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 6 000 € :

- 2 000 € à l'association Centre Nautique Fouesnant Cornouaille pour la participation au renouvellement des embarcations ;
- 2 000 € à l'association Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour la participation au renouvellement des embarcations ;
- 2 000 € à l'association Club d'aviron de l'Odet pour la participation au renouvellement des embarcations.

VI / Dénomination du terrain de basket rue Léon Blum :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement de ses équipements sportifs de proximité, la commune de Quimper a procédé à la rénovation du terrain de basketball en accès libre, situé avenue Léon Blum dans le quartier d'Ergué Armel, à proximité de l'entrée de Stade Jean Brelivet.

Cet équipement fait l'objet d'une demande de dénomination en mémoire de l'ancien secrétaire et du fondateur de la section basketball l'Association Sportive Ergué Armel, Monsieur Michel Daoudal, décédé en 2021 à l'âge de 100 ans.

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (45 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les conventions et les avenants afférents ;
- 3 - de dénommer le terrain de basketball, propriété de la commune de Quimper, situé avenue Léon Blum dans le quartier d'Ergué-Armel, « Terrain Michel Daoudal ».